

VOUS AVEZ UN LOGEMENT À LOUER ?

**Engagez-vous dans la location
solidaire avec une Agence
Immobilière à Vocation Sociale !**



Donnez du sens à votre patrimoine !

Donnez une dimension humaine et solidaire à votre patrimoine immobilier. En confiant votre bien à une Agence Immobilière à Vocation Sociale, vous luttiez contre le mal-logement tout en bénéficiant d'un cadre locatif sécurisé et avantageux.

Plus de 1200 propriétaires
s'engagent chaque année
avec une AIVS® !



” L'idée de location solidaire nous a séduit après un échange avec l'AIVS®. Nous avons un interlocuteur sérieux et disponible qui s'occupe de la location et de la gestion courante de notre logement. Nous sommes aussi rassurés car nous savons que les éventuels impayés de loyer sont pris en charge. Cette sérénité n'a pas de prix. En plus, nous contribuons à faire quelque chose d'utile pour nos locataires. C'est notre façon d'être solidaires !

Christine P. / appartement de 3 pièces

Comme de nombreux propriétaires,
faites confiance à une AIVS® !

Votre AIVS® : une experte en immobilier solidaire



Un professionnalisme à toute épreuve

Votre AIVS® répond aux exigences de la loi Hoguet. Elle est soumise aux mêmes obligations qu'une agence classique, avec une finalité solidaire.



Un agrément d'État pour la solidarité

Votre AIVS® est agréée par l'Etat en tant qu'« organisme d'intermédiation locative », c'est-à-dire spécialiste de la gestion locative à vocation sociale.



Un label qui fait la différence

Votre AIVS® est labellisée par la **Fapil, premier réseau national de la location solidaire**. Elle s'inscrit donc dans une dynamique nationale d'excellence et d'engagement social.

	Agence classique	Agence Immobilière à Vocation Sociale
Doit respecter la loi Hoguet réglementant la profession immobilière	✓	✓
Ouvre le droit à une fiscalité avantageuse	jusqu'à 35%	jusqu'à 65% de réduction sur vos revenus locatifs
Permet l'accès à une prime Loc'Avantages de 1000 € à 3000 €		✓
Assure une gestion locative complète et adaptée		✓
Est une structure non-lucrative agréée par l'Etat pour faire de l'intermédiation locative		✓
Accompagne les locataires en fonction de leurs besoins		✓

Devenez propriétaire solidaire et bénéficiez d'avantages concrets



Investissez dans la tranquillité

Confier votre bien à votre AIVS®, c'est choisir une gestion sereine et sécurisée : un intermédiaire unique, une gestion personnalisée, la possibilité de souscrire à une Garantie loyers impayés (GLI) ou d'être couvert par la **Garantie Visale gratuite** et un soutien de proximité au locataire.



Profitez d'une fiscalité avantageuse

Avec votre AIVS®, vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôt jusqu'à 65 %**, selon la décote de loyer consentie et la surface de votre logement, en signant une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). A cela s'ajoute une **prime de 1000 à 3000 €** à la signature.

Vous souhaitez investir dans un appartement à des fins locatives, le dispositif Relance Logement permet un **amortissement de votre prix d'achat de 3 % à 5,5 % par an** selon le bien (neuf ou ancien, sous conditions de travaux) et le niveau de loyer. Bénéficiez d'une réduction de vos impôts et d'une gestion sereine déléguée à votre AIVS®.



Préservez votre patrimoine

Avec votre AIVS®, votre bien est entre de bonnes mains : un accompagnement durable pour entretenir, gérer et valoriser votre logement en toute sérénité.

Jusqu'à **65%** de
réduction d'impôts
avec Loc'Avantages



Découvrez vos avantages fiscaux, vos engagements associés, et les modalités du conventionnement avec travaux grâce au simulateur de l'Anah sur monprojet.anah.gouv.fr



Passez à l'action avec votre AIVS® !

Être propriétaire solidaire, c'est un engagement concret et accessible : confiez votre bien à une AIVS® et elle s'occupe de tout. Ensemble, donnons du sens à votre patrimoine immobilier !

1 Contactez votre AIVS®

Un premier échange, sans engagement

2 Échangez sur votre projet

Vos attentes, vos questions, vos objectifs

3 Visitez votre logement avec un professionnel

Une évaluation claire et personnalisée

4 Signez le mandat de gestion

Un cadre sécurisé et transparent

5 Votre AIVS® s'occupe du reste

Gestion, accompagnement et tranquillité d'esprit

Les informations de votre AIVS® ici



Votre Agence Immobilière à Vocation Sociale s'appuie sur la Fapil, premier réseau national de la location solidaire, et agit au cœur d'une dynamique nationale engagée et reconnue.

Partout en France, **55 AIVS®** sont implantées sur les territoires pour sensibiliser et accompagner les propriétaires solidaires.

Grâce à leur engagement, **plus de 24 000 logements** sont aujourd'hui mobilisés, permettant à autant de familles de sortir de la précarité.

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale sont soutenues par :



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



www.fapil.fr



6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr

Toutes les informations sur
les Agences Immobilières
à Vocation Sociale :

www.fapil.fr/les-aivs